



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24

Email : mairie@amplepuis.fr

Site : www.amplepuis.fr

MAIRIE D'AMPLEPUS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°4

OBJET :

CREATION ET COMPOSITION DU COMITE FLEURISSEMENT

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 23

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) : 0

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

Publication le :

11/6/26

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le cinq juin deux mille vingt-six, 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Didier FOURNEL, maire.

Les membres présents en séance : Didier FOURNEL, Thierry THOLIN, Patricia BALMONT, Thierry MIELLE, Christelle BRAVO RECORBET, Miguel GONCALVES, Jean-Jacques CARLETO, Daniel BEAUMEL, Monique CHAMPALLE ANESSI, Bernard ROCHE, Florent PORTIER, Chantal CHAMARANDE, Nathalie CHANFRAY, Annie LECOQ, Sylvette GRANGE, Sindy BOURBON, Adèle RECORBET, Slaïde NICODEMO, Alexis DEBORD, Corinne GELIN, Lydie AUGAY, Annie LEFEBVRE, Alexis GARCIA

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Véronique PUTHINIER-DUMONTET (pouvoir à Didier FOURNEL), Romain DUBREUIL (pouvoir à Sylvette GRANGE), Eric LACROIX (pouvoir à Lydie AUGAY), Patrick PLANTIER (pouvoir à Corinne GELIN)

Le ou les membres absent(s) :

Considérant que l'article L2143-2 dispose que « Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire. Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués ».

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la création d'un comité fleurissement composé comme suit : Patricia BALMONT, Miguel GONCALVES, Véronique PUTHINIER-DUMONTET, Annie LECOQ (lise Amplepuis Cap sur l'avenir), Lydie AUGAY (liste ensemble pour Amplepuis), Annie LEFEBVRE (liste Avenir Amplepuis)

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.
Amplepuis, le 5 juin 2026

Le secrétaire de séance
Florent PORTIER



Le Maire,
Didier FOURNEL